

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 31 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

18

De votants

23

OBJET

Eglise St Martin
Approbation d'un devis actualisé
pour les travaux supplémentaires
de maçonnerie

Date de la convocation : 23/01/24

Nombre de votes pour : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Étaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. CARPENTIER Didier, M. RUCHOT Éric, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

Mme MOKRI Djamila qui avait donné pouvoir à Mme WALLON Christine,
M. FIEVEZ Patrick qui avait donné pouvoir à M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre,
Mme BOUCHART Carine qui avait donné pouvoir à Mme PRUVOST Gisèle,
Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie.
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique.

Secrétaire : Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie.

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les travaux supplémentaires à réaliser au niveau des pierres sur la travée nord de la nef indispensables à la sauvegarde du patrimoine

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le devis de la Sté CHARPENTIER PM

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

VALIDE le devis actualisé de la Sté CHARPENTIER PM d'un montant de 91 983.29 € HT

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20240131-31JANV24_04-DE

Le Maire,

Denis FLOUR

